



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS année 2010

date de parution
2 mars 2010

A compter du 1er janvier 2010, les actes de l'agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes sont publiés dans des numéros spéciaux du recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes, adresse : 31 rue Mazenod 69426 Lyon cedex 3, internet : www.rhone-alpes.pref.gouv.fr.

ISSN 07619618

spécial

Sommaire

DELEGATION DE SIGNATURE.....	3
Arrêté n°2010-11 du 9 février 2010.....	3
Objet : délégation de signature à M. Hervé LE COQ, directeur adjoint du service régional de l'union nationale du sport scolaire, chargé du département de la Haute-Savoie.....	3
Arrêté n°2010.03/12 du 1er mars 2010.....	3
Objet : portant subdélégation de signature de M. AZEMA, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à certains de ses collaborateurs.....	3
DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....	4
Arrêté n°2010.611 du 1er mars 2010.....	4
Objet : déclarant d'intérêt général les tâches de mise sous pli des circulaires et bulletins de vote à destination des électeurs de la Haute-Savoie à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux des 14 et 21 mars 2010.....	4
CONCOURS.....	5
Avis de concours interne sur titres du 27 janvier 2010 – EPSM de la Vallée de l'Arve.....	5
Objet : concours interne sur titres pour le recrutement d'un assistant socio éducatif.....	5
RECRUTEMENTS SANS CONCOURS.....	6
Avis du 16 février 2010.....	6
Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir six postes d'agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.....	6
Avis du 16 février 2010.....	6
Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir quatre postes d'adjoint administratif de 2ème classe au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.....	6
Avis du 16 février 2010.....	6
Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir seize postes d'agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.....	6

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté n°2010-11 du 9 février 2010

Objet : délégation de signature à M. Hervé LE COQ, directeur adjoint du service régional de l'union nationale du sport scolaire, chargé du département de la Haute-Savoie

Article 1 : délégation permanente de signature est donnée à M. Hervé LE COQ, directeur adjoint du service régional de l'union nationale du sport scolaire, chargé du département de la Haute-Savoie, à l'effet de signer toutes les pièces comptables concernant le service départemental de l'unss.

Article 2 : La secrétaire générale de l'inspection académique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les recueils des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

l'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux de l'éducation nationale
Jean -Marc GOURSOLAS

Arrêté n°2010.03/12 du 1er mars 2010

Objet : portant subdélégation de signature de M. AZEMA, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à certains de ses collaborateurs

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel AZEMA, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2009.2429 du 31 août 2009 susvisé, subdélégation est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel AZEMA et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Rémy FONDACCI, chef de la division sûreté, Mme Nadine BIOLLEY, adjointe au chef de la division sûreté, MM. Arnaud BORD, Claude GREMY, Deny MARTINEAU et Pierre SPACAGNA, assistants, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n°8 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est
Daniel AZEMA

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Arrêté n°2010.611 du 1er mars 2010

Objet : déclarant d'intérêt général les tâches de mise sous pli des circulaires et bulletins de vote à destination des électeurs de la Haute-Savoie à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux des 14 et 21 mars 2010

Article 1er : Les tâches de mise sous pli des circulaires et bulletins de vote à destination des électeurs du département de la Haute-Savoie à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux des 14 et 21 mars 2010 sont déclarées d'intérêt général.

Article 2 : L'exécution des tâches définies à l'article précédent se déroulera entre le vendredi 5 mars 17h00 et le vendredi 19 mars 2010 à 8 heures . La fin de la mission est définie par l'épuisement du stock d'enveloppes à envoyer aux électeurs. La mission pourra donc prendre fin avant la date extrême.

Article 3 : La durée journalière de travail pourra varier de 6 heures 30 à 15 heures. Les agents travailleront en équipe de 3 ou 4 personnes.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

pour le préfet,
le secrétaire général,
Jean-François RAFFY

CONCOURS

Avis de concours interne sur titres du 27 janvier 2010 – EPSM de la Vallée de l'Arve

Objet : concours interne sur titres pour le recrutement d'un assistant socio éducatif.

Article 1^{er} : un concours interne sur titres pour le recrutement d'un assistant socio éducatif est ouvert à l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve de La Roche sur Foron en vue de pourvoir un poste vacant.
Le concours aura lieu à l'E.P.S.M., rue de la Patience à La Roche sur Foron.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'[article 3 du décret n°93-652 du 26 mars 1993](#) modifié portant statut particulier des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Article 3 : Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir dans un délai de 1 mois, à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs à :

Madame la Responsable du Personnel

EPSM de la Vallée de l'Arve – Rue de la Patience – 74800 La Roche sur Foron

A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre :

- 1 curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- 1 lettre de motivation
- 1 copie certifiée conforme du diplôme d'assistante sociale
- 1 copie de la carte d'identité

Article 4 : Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute Savoie.

Le directeur de l'EPSM,
François BERNIER

RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

[Avis du 16 février 2010](#)

Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir six postes d'agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 1^{er} : six postes d'agent d'entretien qualifié sont à pourvoir conformément aux dispositions du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 2 : peuvent faire acte de candidature les candidats âgés de moins de cinquante ans au 1er janvier.

Article 3 : aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée.

Article 4 : le dossier de candidature doit comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée.

Article 5 : les candidatures doivent être adressées avant le 17 avril 2010, par écrit, le cachet de la poste faisant foi à : Mme la Directrice des Ressources Humaines - 17 rue du Jura _ BP 525 - 74107 Annemasse Cedex

La Directrice des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville
Sandrine MEILLAND REY

[Avis du 16 février 2010](#)

Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir quatre postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 1^{er} : quatre postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe sont à pourvoir conformément aux dispositions du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 2 : peuvent faire acte de candidature les candidats âgés de moins de cinquante ans au 1er janvier.

Article 3 : aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée.

Article 4 : le dossier de candidature doit comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée.

Article 5 : les candidatures doivent être adressées avant le 17 avril 2010, par écrit, le cachet de la poste faisant foi à : Mme la Directrice des Ressources Humaines - 17 rue du Jura _ BP 525 - 74107 Annemasse Cedex

La Directrice des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville
Sandrine MEILLAND REY

[Avis du 16 février 2010](#)

Objet : recrutement sans concours en vue de pourvoir seize postes d'agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 1^{er} : seize postes d'agent des services hospitaliers sont à pourvoir conformément aux dispositions du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, au Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville.

Article 2 : peuvent faire acte de candidature les candidats âgés de moins de cinquante ans au 1er janvier.

Article 3 : aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée.

Article 4 : le dossier de candidature doit comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée.

Article 5 : les candidatures doivent être adressées avant le 17 avril 2010, par écrit, le cachet de la poste faisant foi à : Mme la Directrice des Ressources Humaines - 17 rue du Jura _ BP 525 - 74107 Annemasse Cedex

La Directrice des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville
Sandrine MEILLAND REY